

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-118/PR/MB portant modification de l'arrête n° 2013-351/SEL portant affectation au Fonds de l'Habitat une parcelle de terrain sise au Héron.

n° 2015-118/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
15 février 2015

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2015

Date du numéro
15 février 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est porté modification de l'arrête n°2013-351/SEL portant affectation au Fonds de l'Habitat une parcelle de terrain d'une superficie de 50 ha sise au Héron et l'affectation de cette parcelle de terrain au profit de la Société Immobilière de Djibouti.

Article 2

La superficie initiale de la parcelle qui était de 50 hectares est portée à 80 hectares.

Article 3

Le coût foncier par mètre carré de ce terrain est fixé à 5000FD, soit un montant global de : 4.000.000.000FD (Quatre milliards de franc Djibouti).

Article 4

Le reste est inchangé.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*
ISMAÏL OMAR GUELLEH